République Française

Département du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
De la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS
Mairie 25150 PONT DE ROIDE

Séance du 11 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

Délibération N°2026.09.15

OBJET :
Recrutement de vacataire

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an deux mil vingt-six le onze septembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 4 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

Présents : Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Emilie VIGEZZI, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCH, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

Procurations : Christiane KLINGUER donne procuration à Anaïs CHOULET
Sophie FICHET donne procuration à Philippe PEROZ

Secrétaire de séance : Laurence EMONIN

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :
- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des missions de remplacement Rudibus.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :
- d'autoriser le Maire à recruter un vacataire pour exercer ponctuellement des missions de remplacement Rudibus
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14 €
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents ou actes afférents à cette décision.

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 17 septembre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric BOONE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-200037182-20260911-2026_09_15-